

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 juillet 2019

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE adjoints, C. RIBIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, C. BERNOIN, J. DELARBRE, conseillers municipaux.

Absentes excusées : T. MOLENDI / M. TEISSIERE,

Représentés : M. BLANCHARD procuration à S. ROUVIERE

O. FONTVIEILLE procuration à J. VEYRAT

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

COUPE DE BOIS 2019

Le maire explique à l'assemblée que M. HENRY de l'Office National des Forêts propose de mettre en vente la coupe de la parcelle 22, composée principalement de chênes verts, d'une surface de 15,66 hectares. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise l'ONF à présenter à la vente publique cette parcelle et donne pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux opérations de vente.

ACHATS DE TERRAINS

Le maire rappelle la discussion lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, concernant une proposition d'achat des parcelles de terrain cadastrées C329, C330 et C331, afin de réaliser un parking. Les membres de l'assemblée avaient proposé de faire une offre d'achat au prix de 25000 €. Cette offre a été adressée, par courrier, à M. FLANDIN qui l'a soumise à Mme WARCOLLIER, sa sœur, avec laquelle il est en indivision. La proposition a été acceptée par les deux propriétaires, par écrit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise cette acquisition et consent tous pouvoirs au maire pour procéder à l'achat de ces terrains et à signer tous actes nécessaires.

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VOIRIE : PROGRAMME 2019

Le maire explique à l'assemblée que la proposition de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie selon le programme 2019 établie par la société CEREG, représentée par M. Sébastien BRUJAS, pour une enveloppe financière estimée à 110.000 euros HT est fixée à 7,5 %.

Le montant des honoraires s'établit donc à **8250 euros HT**.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet CEREG et d'autoriser le maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du programme voirie 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation aux membres du Conseil Municipal du projet d'aménagement forestier 2019 – 2038, élaboré par les services de l'Office National des Forêts .
- Obligations Légales de Débroussaillage de la Durande : Les travaux ont été effectués par l'entreprise DIAZ dont le siège est à Mons.
- Stand des Abeilles : Le bâtiment et les annexes ont été démolis par l'entreprise Richard Thibaud de Saint Quentin la Poterie.